



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-sept novembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 23

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Catherine Despierre, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau.

Ont donné procuration : 11

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Nathalie Normand à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Bruno Drevon, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Absente non représentée : 01

Mme Sophie Paris

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2022-11-23/26

Objet : construction d'un nouvel Espace Jeunesse - Lancement d'une consultation pour désigner un programmiste (assistance à maîtrise d'ouvrage).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : construction d'un nouvel Espace Jeunesse - Lancement d'une consultation pour désigner un programmiste (assistance à maîtrise d'ouvrage).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les avis favorables, à la majorité, rendus par la commission Ressources et à l'unanimité, par les commissions Aménagement et Environnement, et, Solidarité – Qualité de vie, réunies en séances le 14 novembre 2022,

CONSIDÉRANT que les locaux de la direction de la Jeunesse actuellement situés 14 rue Marcel Sembat en proximité directe du groupe scolaire Ferdinand Buisson rentrent dans le périmètre du projet d'entrée de Ville, ne répondent plus aux besoins de la direction de la Jeunesse et sont voués à être démolis,

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, une étude a été lancée afin d'identifier un lieu où pourrait être regroupé l'ensemble des activités de la direction de la Jeunesse et répondant à leurs besoins,

CONSIDÉRANT que le bâtiment du centre Omnisports-Raymond Barraco a été construit dans les années 1960 sur une parcelle communale de 855 m²,

CONSIDÉRANT qu'il abritait à l'origine la chaufferie du chauffage urbain de Vélizy-Villacoublay avant de devenir le théâtre Farman en 1973 et une salle Omnisports Raymond Barraco en 2008,

CONSIDÉRANT que suite à la construction du complexe pluridisciplinaire Jean Lucien Vazeille, le Centre Omnisports Raymond Barraco, situé 1 rue Maryse Bastié (parcelle cadastrée AM 471) est aujourd'hui désaffecté et utilisé à titre exceptionnel pour des activités des services de la direction de l'Education de la Commune,

CONSIDÉRANT que ce site a été pressenti pour accueillir l'espace jeunesse mais qu'à l'issue d'une étude de faisabilité, il s'est avéré que le Centre Omnisport Raymond Barraco ne pouvait pas faire l'objet d'une réhabilitation mais devait être déconstruit,

CONSIDÉRANT qu'un recensement précis des besoins de la Direction de la Jeunesse a été réalisé en prenant en compte la situation actuelle, les écueils rencontrés dans la gestion quotidienne des équipes mais également le projet d'évolution de cette structure dédiée à la jeunesse,

CONSIDÉRANT que le projet de l'aménagement de la future structure s'articule autour de trois axes :

- des salles dédiées : Bureau Information Jeunesse, multimédia, salles d'activités pour la cuisine et activités manuelles afin de répondre aux normes d'hygiène et de sécurité.
- des salles modulables : pour l'aide aux devoirs et différentes activités.
- une salle polyvalente : pour l'accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires, réunions, show cases, expositions, etc.

Objet : construction d'un nouvel Espace Jeunesse - Lancement d'une consultation pour désigner un programmiste (assistance à maîtrise d'ouvrage).

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, il est nécessaire d'établir un programme précis reprenant les attentes des utilisateurs et les différents objectifs en matière d'environnement et de labels pour ensuite pouvoir lancer un concours d'architecte et désigner le maître d'œuvre pour sa réalisation,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, une mission du programmiste, correspondant à une prestation d'assistance au Maître d'ouvrage, doit être lancée et prévoira :

- **une tranche ferme** visant à :

- préciser les besoins de la Ville pour une validation des objectifs et du contenu du programme du projet à réaliser ;
- réaliser des études pré-opérationnelles avec différents scénarios, les préprogrammes feront l'objet d'un chiffrage ;
- établir pour la phase opérationnelle, les documents à l'attention des concepteurs en vue de la réalisation du projet du futur espace Jeunesse en vue d'organiser un concours d'architecte.

- **une tranche conditionnelle** consistant à assister le Maître d'ouvrage sur l'analyse et les choix des candidats invités à concourir.

CONSIDÉRANT que le calendrier prévisionnel de la mission est le suivant :

- élaboration du programme : 10 semaines,
- définition des objectifs pour le MOA et validation par le MOA : 2 semaines,
- envoi pour appel à candidature : septembre 2023 (3 semaines),
- études - Sélection des candidats à concourir : 2 semaines,
- assistance l'analyse de projet (en phase concours) : 3 semaines,

soit une durée totale de la mission évaluée à 5 mois.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alexandre Richefort, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou, par délégation, son représentant à lancer une prestation d'assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de construction d'un nouvel espace Jeunesse,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage correspondant et tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 23 novembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221128-DEL_22_11_23_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

acte affiché du 29/11/2022 au 01/02/2023